



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du groupe de travail Espèces Pélagiques et Iccat 10 mai 2017 – Porto

Le Président Enrique Paz a remercié les Membres pour leur présence.

Le projet de Compte-Rendu de la précédente réunion, ainsi que le projet d'ordre du jour ont été validés en l'état.

Présentation résultats benchmark CIEM Petits Pélagiques

Les principales conclusions du récent benchmark du CIEM concernant 3 stocks de petits pélagiques ont été présentés par Andrés Uriarte (AZTI). Ce benchmark a concerné les stocks de sardines (VIIIabde et VIIIc) ainsi que le stock sud de chinchard. Ces travaux seront finalisés à la suite d'un atelier de travail organisé à la fin mai, qui visera à évaluer la règle d'exploitation de la sardine ibérique.

Sardine VIIIabde :

Ce stock bénéficie de données qui sont considérées comme de bonne qualité en zone VIII ; deux campagnes océanographiques étant par ailleurs réalisées chaque année. Du fait de la trop faible qualité des données en zone CIEM VII, la sardine du golfe de Gascogne apparaîtra désormais comme un stock autonome au sein des avis du CIEM.

A court terme, ce stock bénéficiera d'une évaluation analytique, mais du fait d'incohérence entre les sorties de modèles et les résultats des campagnes, ce stock s'appuiera sur des tendances pour la définition des recommandations de captures (catégorie 2). Des travaux doivent encore être réalisés afin d'identifier des points de référence.

Sardine Ibérique :

Les travaux sur l'identité du stock n'ont pas apporté de nouvelles preuves quant à d'éventuelles modifications. Il ne semble exister qu'un faible mélange entre le Golfe et la zone VIIIc – IXa. Les travaux de modélisation réalisés sous SS3 se sont beaucoup rapprochés des données, et induisent un changement dans la perception de ce stock (notamment Biomasse en baisse de 25% par rapport à l'avis de 2016). L'évaluation est aujourd'hui considérée comme plus fiable.

Chinchard sud :



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le benchmark a confirmé les éléments de méthode qui étaient déjà mis en œuvre. Aucun changement méthodologique ne sera donc réalisé, et la perception scientifique ne sera donc pas modifiée.

Echanges avec les Membres :

- Sur la différenciation des stocks : de manière générale, la définition des unités de gestion repose soit sur la qualité et la disponibilité des données, soit sur les éléments de preuve scientifiques permettant de différencier deux stocks de manière distinctes. C'est pourquoi il a été convenu de différencier les zones VII et VIII. Dans le cadre du stock ibérique, et malgré l'existence de certaines différences biologiques, il n'a pas été possible d'invalider la thèse du stock unique.
- Pour la sardine du golfe : des éléments de précision seront apportés au sein de l'avis du CIEM à la fin juin. Une année supplémentaire sera sans doute nécessaire pour finaliser la modélisation conduisant en une évaluation analytique. Ce pas de temps conditionnera aussi le démarrage des travaux de préfiguration du plan de gestion.
- Réunion d'évaluation de la règle d'exploitation de la sardine ibérique : en théorie, cette réunion sera ouverte aux parties prenantes. En outre, tous les membres ont été invités à travailler sur l'identification d'éventuelles nouvelles règles d'exploitation.
- Compléments sardine ibérique : à la suite d'une intervention estimant que le benchmark avait surtout revisité l'historique de ce stock, il a été précisé que la principale nouveauté concernant ce stock provenait de la détection d'un recrutement fort, sur la partie ouest de l'unité de gestion. Il est à espérer que ce bon recrutement sera confirmé par les campagnes qui seront prochainement réalisées. Pour le moment, les résultats de la campagne réalisée par l'IPMA en fin d'année n'ont pas encore été intégrés à l'évaluation, du fait de la trop faible couverture temporelle.
- Il a enfin été précisé que les éléments de méthode utilisés pour la segmentation des unités de gestion pour le chinchard ne pourraient pas être utilisés dans le cas du maquereau ; l'unicité de ce stock n'étant par ailleurs pas remise en cause.

Gestion des stocks de sardine

- Sardine Villabde :

Un bilan de la précédente campagne a été réalisé. Y.Foëzon a indiqué que ses adhérents avaient capturé 18 600 Tn l'an dernier, une production en hausse par rapport à la période 2013 – 2015, du fait d'une bonne disponibilité de la ressource. Ces captures ont été relativement bien valorisées, mais ce bon bilan est toutefois légèrement terni par l'absence de captures de gros individus. D. Milly a fait état d'une production de 2000 Tn pour son organisation, en légère hausse par rapport à la période récente, sans toutefois atteindre les niveaux observés en 2009 et 2010. M. Garmendia a indiqué que les captures de sardines de





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

ses navires seraient en baisse en 2016, en comparaison avec les années précédentes, du fait des bonnes conditions de la campagne germonnière. E. Paz a partagé ce ressenti, indiquant que ses adhérents avaient capturé 2854 Tn en 2016, contre 6300 Tn en 2015.

Si besoin, ce premier partage d'informations sera complété ultérieurement, de manière électronique.

Préparation de la plénière de l'ICCAT

Le Secrétariat a mis à la disposition des Membres un projet d'avis, ayant vocation à rappeler ou à affirmer les principales orientations du CC Sud, dans la perspective de la prochaine plénière de l'ICCAT, durant laquelle se dérouleront des négociations importantes. Cette proposition, qui intervient assez largement en amont des négociations, vise aussi à éviter la situation de l'an dernier, qui avait vu un envoi de la recommandation du CC Sud, sans doute de manière trop tardive.

Au sujet du Thon Rouge, le positionnement sur les possibilités de pêche ne pourra être réalisé qu'à la suite des résultats de la nouvelle évaluation. Selon toute probabilité, le rétablissement de la biomasse devrait être confirmé, induisant un changement dans le cadre de gestion, depuis un plan de récupération, vers un plan de gestion. A cette occasion, il est probable que des négociations aient lieu, à la demande des CPC disposant aujourd'hui de faibles possibilités de pêche. Une telle révision impacterait en premier lieu les intérêts communautaires, il conviendra donc d'être particulièrement vigilant. La proposition du Secrétariat a donc été plutôt bien accueillie. Il a été confirmé durant cette réunion que les possibilités de pêche en Espagne, au Portugal et en France étaient jugées être très contraignantes, et qu'il ne serait ainsi pas acceptable de subir une diminution des possibilités de pêche, alors que dans le même temps, le TAC serait augmenté.

En lien avec la Politique des ailerons naturellement attachés, la proposition de saisir de nouveau la Commission à ce sujet a été validée, l'expertise de l'agence européenne de Contrôle étant estimée être nécessaire.

L. Calaça a déploré les pratiques de pêches thonières au moyen de DCP au large des côtes Africaines, qui entravent les migrations naturelles des thonidés. De ce fait, plus qu'une légère augmentation de quotas, c'est aussi la question des périodes de pêche autorisée qui doit être posée.

Plusieurs représentants de l'industrie portugaise ont dénoncé l'affectation majoritaire des quotas de thon rouge au profit des madragues, mais en réponse, plusieurs membres ont estimé que le CC Sud n'était pas compétent ou légitime pour se positionner sur des problématiques de répartition des quotas.

En outre, la durée du préavis de débarquement, ainsi que les moyens de suivi et d'expertise scientifique réalisés par le Portugal ont été évoqués.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le projet d'avis préparé par le secrétariat sera donc présenté au Comité Exécutif de la fin mai.

Plan Rejets Pêcheries Pélagiques

Les Membres ont été informés du fait que toutes les dispositions en vigueur au sein du plan rejets pélagiques seraient caduques le 31 décembre prochain. Ils ont par la suite été invités à se positionner quant aux mesures à mettre en œuvre pour accompagner l'obligation de débarquement au-delà de cette date. Globalement, les Membres se sont montrés satisfaits des dispositions aujourd'hui en vigueur et ont estimé que la reconduction des exemptions précédemment obtenues devait être recherchée. Il ne leur a pas semblé utile d'assujettir à l'Obligation de Débarquement de nouvelles pêcheries ou espèces. La seule demande de modification est d'ordre géographique et porte sur l'exemption survie accordée aux bolincheurs. Les zones de pêche traditionnelles des bolincheurs bretons sont en effet situées des deux côtés du 48'. Il serait donc opportun, afin que ces navires puissent disposer d'un même cadre de gestion pour l'entièreté de leur zone de pêche, que cette exemption soit à l'avenir obtenue jusqu'à la latitude 48'30.

Cette sollicitation ne sera toutefois pas évidente à instruire, puisqu'elle concerne le territoire de compétence du CC Nord Ouest, et potentiellement des pêcheries qui relèvent pour partie du CC Pélagiques. Cependant, il semble qu'aucun de ces 2 CC n'aient pu prendre en compte et instruire cette demande. Lorsque de telles situations se présentent, les CC sont invités à collaborer afin de trouver une solution, ce qui sera donc réalisé dans les semaines à venir.

Anchois VIII :

Mise en place d'une Identification Géographique Protégée :

E. Paz a rappelé que l'initiative portée par le CC Sud il y a quelques années sur ce sujet avait échoué. Aujourd'hui, la région Cantabrie a souhaité s'investir sur ce sujet, et les premières étapes sont en cours de réalisation. Toutes les parties prenantes désirant s'impliquer sur cette thématique peuvent aujourd'hui le faire, pour peu qu'elles se manifestent rapidement. Y. Foëzon a manifesté l'intérêt de son organisation, tout en souhaitant connaître l'implication de l'industrie de la transformation. Il semble qu'à ce stade, ce soient principalement les Industries de la transformation situées en Cantabrie qui aient été associées.

Objectifs de Gestion :

Dans le cadre du suivi de la pêche MSC d'anchois à la bolinche, il est apparu utile de mieux préciser les objectifs de gestion qui étaient recherchés. A cette fin, 3 objectifs ont été recensés, et ont été discutés en séance. Tous les intervenants ont indiqué partager





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

pleinement ces objectifs, certains s'interrogeant sur l'utilité de leur formalisation, car ces objectifs sont inscrits dans l'âme du CC Sud.

Principales conclusions :

- Les Membres se sont accordés sur le principe d'un projet d'avis concernant la prochaine plénière de l'ICCAT, sur la base du projet d'avis du Secrétariat
- Rejets : la recommandation du CC Sud devra viser la reconduction des exemptions précédemment obtenues, avec une légère extension vers le Nord de l'exemption Survie pour la pêche à la bolinche

